



COMMUNIQUE DE PRESSE

IDEA lance la phase 2 du plan de modernisation de la station d'épuration de Wasmuël et entame des travaux visant à réduire les nuisances olfactives

Depuis quelques jours, un chantier visant à curer l'ensemble des stations de pompage en amont de la station d'épuration de Wasmuël a été lancé afin de concourir à la réduction des nuisances olfactives émises. Il s'agit concrètement de la phase 2 de l'ambitieux plan de modernisation de la station, reposant sur un investissement de plus de 20 millions € financé par la SPGE.

Ce chantier de curage vise à réduire considérablement les odeurs issues de matières organiques en décomposition, amenées par les eaux usées en entrée de station. Ce curage, de type biologique, permet de « digérer » les sédiments organiques, responsables des odeurs en temps sec, mais aussi d'améliorer la qualité de l'eau. Concrètement, cela consiste à mélanger à l'eau usée des ferments bactériens qui vont dégrader la matière organique insoluble déposée dans tout l'ouvrage. Ces ferments agissent également sur la qualité physico-chimique de l'eau pour en limiter les odeurs. Ce traitement permettra donc de fortement limiter les émanations à partir des dépôts.

Afin d'assurer un traitement le plus complet possible, toutes les stations de pompage en amont direct de la station d'épuration sont traitées, ce qui signifie que la globalité des eaux entrantes à la station sont concernées. Il s'agit ici de la 2^e opération de curage menée de mai à septembre 2021 ; la première avait eu lieu en été 2020.

Enfin, dans les prochaines semaines, des bâches seront installées sur les répartiteurs des décanteurs primaires, afin de neutraliser une source d'odeurs supplémentaire.

La station d'épuration de Wasmuël assure l'assainissement de près de 17 millions de m³ d'eaux usées annuellement, avec une capacité de 250.000 équivalents-habitants. Elle est concernée par la mise en place d'un ambitieux plan de modernisation de plus de 20 millions € d'investissement financé par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau).

Celui-ci vise à la fois à empêcher les émissions d'odeurs provenant de ses ouvrages majoritairement non couverts et à gérer au mieux celles qui sont émises, le tout en veillant à mettre en place des solutions durables pour les riverains. Cette opération de curage fait partie intégrante du plan global (phase 2).